



Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Le jeudi 1er décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 25/11/2022.

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Étaient présents : Gilles SELLIER, Louis SICARD, Auriane GROSS, Joël TASSIN, Évelyne ANNERAUD POULAIN, Odile KOPEC ANGRAND, Jean-Paul NICOLAS NELSON, Gwenaëlle CANOPE, Philippe LECOIN, Carole KOWALSKI, Marie-Bernadette BENISTANT, Vanessa DELISSE-ANGRAND, Stéphane TRIQUENEAUX, Sophie ZORE, Virginie MALFAIT, Raymonde DUMANGE, Jacky LAUNE, Stéphane XUEREF, Nathalie VAN CAUTEREN, Éric BACQUET, Roger PIERRE, Line COTTIN.

Étaient absents : Alexis MENDOZA RUIZ procuration à Odile KOPEC-ANGRAND, Jessica GOMES procuration à Gilles SELLIER, Stéphane MAFFRAND procuration à Philippe LECOIN, Sébastien VANDRA procuration à Joel TASSIN, Sandro DELOR procuration à Gwenaëlle CANOPE.

Secrétaire de séance : Évelyne ANNERAUD POULAIN.

**Autorisation donnée au Maire de signer avec le SMOTHD la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit**

Par conventions conclues le 14 octobre 2019 et le 08 mars 2022, le SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) s'est engagé à installer sur le territoire communal les prises optiques permettant le déploiement du FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) en contrepartie du versement par la collectivité d'une participation financière.

Suite aux nouvelles constructions intervenues récemment, les besoins du territoire ont évolué.

Des travaux d'extension du réseau s'avèrent nécessaires consistant en la réalisation de 100 liens optiques supplémentaires sur la commune.

Une convention de participation financière, ci-jointe, a ainsi été établie à l'initiative du SMOTHD.

**DÉLIBÉRATION N° 2022 / 073**

Elle a pour objet de régir l'engagement financier de la commune résultant de la programmation de travaux complémentaires au déploiement du réseau sur le territoire communal.

Le coût total de ces travaux représente la somme de 27 019,46€ HT.

Le département de l'Oise accorde à la ville une subvention de 30% du montant HT des travaux, soit la somme de 8 105,84€.

Par conséquent, le montant de la participation financière à la charge de la collectivité s'élève à la somme de 18 913,62€ HT.

En contrepartie, le SMOTHD s'engage à utiliser ladite participation exclusivement pour les travaux complémentaires au déploiement du réseau à Nanteuil-le-Haudouin.

Compte-tenu de tout ce qui précède et en application de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** de procéder aux travaux d'extension du réseau Oise THD consistant en la création de 100 liens optiques supplémentaires sur le territoire communal,
- **APPROUVE** les termes de la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise THD, ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune ladite convention avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,
- **INSCRIT** au budget les sommes correspondantes,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 1er décembre 2022.

Po Le Maire empêché  
Gilles SELLIER  
un adjoint



La secrétaire de séance  
Evelyne ANNERAUD-POULAIN

